

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noiron : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Thise : M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPELLIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STHAL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

Mandataires : D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Délibération n°2017/003617

Rapport n°3.4 - Intermed - Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB en dehors de Besançon

Intermed - Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB en dehors de Besançon

Rapporteur : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu au BP 2017 : 50 000 € Montant de l'opération : 15 000 €
Sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021	

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2016-2020, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer au rapprochement entreprises/personnes en difficulté. L'association INTERMED a mis en place depuis 2012 des actions d'accompagnement vers l'emploi de personnes des cantons périphériques du Grand Besançon. Il est proposé de soutenir l'activité de l'association sur le territoire du Grand Besançon à hauteur de 15 000 €.

I. Objectifs d'INTERMED

Les objectifs d'INTERMED sont :

- de favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et la qualification des personnes habitant sur les communes du Grand Besançon,
- de rompre l'isolement des personnes en situation d'exclusion en leur permettant de rétablir des liens dans le cadre d'une mise en situation de travail, d'un accompagnement et d'actions collectives,
- de favoriser l'accès aux droits, l'intégration la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances.

Les moyens mis en œuvre par INTERMED pour atteindre ces objectifs sont :

- agir en proximité des demandeurs d'emploi (permanences régulières d'accueil des demandeurs d'emploi dans différentes communes de la CAGB),
- mettre l'offre de service d'INTERMED à disposition des partenaires et des habitants des communes ciblées : Présentation de cette offre aux Mairies et Communautés de communes et aux partenaires implantés en proximité, et en proposant aux demandeurs d'emploi :
 - un accueil – diagnostic individuel approfondi,
 - une orientation ou des actions adaptées ; voire un recrutement et un accompagnement renforcé, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet vers l'emploi,
 - des missions de travail correspondant aux besoins et aux objectifs du projet pour le confirmer et le valider,
 - de mettre à leur disposition les partenariats établis par INTERMED avec les branches professionnelles : du secteur des services, du bâtiment, du nettoyage et de l'hôtellerie restauration plus particulièrement, afin de faciliter leur insertion professionnelle,
 - de compléter ces propositions par des actions collectives en fonction de leurs besoins, et des actions de formation adaptées (plan de formation de l'entreprise et / ou positionnement sur les dispositifs publics existants).

II. Le Projet

A/ Origine du projet

L'opération « Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB, en dehors de Besançon » vise à la mise en place de permanences de proximité sur différentes communes. Ces permanences ont pour objectif d'agir en proximité.

De plus, en fonction des constats établis à travers les différentes permanences réalisées dans les cantons, INTERMED mènera des actions spécifiques, en fonction des secteurs concernés dans le territoire.

1. Au service des demandeurs d'emploi

Il est proposé aux demandeurs d'emploi :

- un accueil/diagnostic global de la situation. A l'issue, de cette phase d'accueil un bilan est réalisé débouchant sur des préconisations :
 - soit une orientation vers une autre structure d'insertion ou une entrée en formation par exemple,
 - ou la signature d'un engagement avec INTERMED pouvant aboutir sur une proposition de recrutement en fonction des besoins et du profil,
- la signature, le cas échéant d'un engagement définissant les objectifs poursuivis, les modalités de mises en œuvre et le calendrier. En fonction des besoins et des objectifs, des propositions pourront être faites comme de la mise à l'emploi ou un accompagnement individualisé au projet.

Cet accompagnement vise à permettre au bénéficiaire de réaliser les objectifs définis à son entrée dans la structure, pour la mise en œuvre de son parcours vers l'emploi.

2. Au service des collectivités, associations, entreprises, des habitants

Sont développées de manière régulière :

- des réponses aux besoins de main d'œuvre : en remplacement de titulaires ou dans le cadre de surcroûts de travail, de façon ponctuelle ou régulière, pour tous types de postes et/ou tâches (accueil, administratif, entretien extérieur, nettoyage, manutention, service ou aide en cuisine, bâtiment, ...),
- des propositions de mutualisation et de portage de contrats aidés pour le développement d'emplois.
- des services de confort au domicile : ménage, repassage, courses, jardinage,
- d'autres services tels que petits bricolages, aide au déménagement...

L'association INTERMED souhaite compléter son offre de service en direction des acteurs économiques et apporter des réponses aux personnes et aux territoires par rapport à l'emploi.

En complément des missions « cœur de métier » conduites par INTERMED sur le Grand Besançon dans le cadre des permanences réalisées sur les communes l'association propose d'organiser et/ou participer à des actions spécifiques sur quelques sites (par exemple Devecey, Saint Vit et Novillars – site restant à définir), en lien avec les élus et acteurs de ces territoires.

Il est donc proposé :

a/ D'organiser des rencontres avec les personnes en recherche d'emploi, en situation de transition professionnelle ou pourvues d'un emploi précaire ou partiel :

Objectif : connaître les profils, compétences, capacités, projets des personnes visées.

- o Partenariat : information, communication aux personnes visées par le biais de tous les acteurs locaux : CCAS, CMS, Associations...
- o forme / modalités : à préciser avec les partenaires, réalisation d'entretiens diagnostics individuels par INTERMED.

b/ D'organiser (en lien avec les communes) des rendez-vous avec les acteurs économiques (commerçants, artisans, ...) ; avec les associations et établissements divers ; avec des habitants

Objectifs : Présentation de l'offre de service d'INTERMED et recensement des besoins, des activités qui pourraient être utiles, des services qui pourraient être mutualisés.

- o Partenariat : invitations à l'initiative des élus des communes concernées, syndicats professionnels, associations de commerçants,
- o Forme / modalités : à déterminer (petits déjeuners, démarche participative...)

c/ De rechercher des réponses adaptées (connues ou à inventer) répondant :

- o Aux besoins et attentes des personnes en recherche d'emploi et/ou de complément d'activités
- o Aux besoins et attentes des acteurs du territoire (réponses existantes, ou à créer)

Il sera organisé en amont de la mise en œuvre de cette nouvelle offre de service, un comité de pilotage composé des partenaires concernés par l'action afin de partager les objectifs, les ambitions, définir collectivement les réponses à apporter aux problématiques soulevées.

B/ Bilan 2016

43 nouvelles personnes ont été accueillies (diagnostic global et recrutement).

115 personnes ont été accompagnées dans la résolution de leurs problématiques sociales ainsi que dans leur projet vers l'emploi.

64 personnes ont été salariées en 2016 pour un total de 12 533 heures de travail réalisées dans différents secteurs professionnels, ce qui représente 8 équivalents temps plein.

47 sorties en 2016 dont 20% en emploi durable, 17% en emploi de transition et 17% en sortie positive.

C/ Demande de subvention

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 423 138 € qui correspond au budget prévisionnel de l'action de la structure sur le territoire de l'agglomération (hors Besançon).

INTERMED a sollicité une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 18 000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de 15 000€.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 :

- **se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à INTERMED à hauteur de 15 000 € pour l'opération « Accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB en dehors de Besançon »,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Convention entre la CAGB et INTERMED

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 30/03/17 d'une part

Et :

INTERMED, dont le siège est situé 121 grande rue à Besançon, et représenté par Madame Yvonne MILANDRI, agissant en sa qualité de Présidente, et dûment habilitée, d'autre part.

Préambule

L'association a pour but :

- d'embaucher des personnes visées à l'article L.5132-7 du code du travail ainsi que des personnes en situation de précarité au regard de l'emploi afin de faciliter leur insertion professionnelle, la sécurisation de leur parcours et de les mettre à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou morales dans tous les secteurs professionnels et sur tous types de postes,
- de participer sur son territoire à la mise en œuvre des moyens permettant de favoriser l'accueil, l'information et l'insertion sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi ou en situation de précarité,
- de permettre la consolidation des emplois de personnes en parcours d'insertion ou en situation de précarité par tous moyens validés par le conseil d'administration, en conformité avec la loi et les principes de l'économie sociale et solidaire,
- de créer, piloter et gérer des activités économiques et d'insertion au profit de personnes en recherche d'emploi ou en situation de précarité y compris en constituant le capital de sociétés d'économie sociale dont l'association assure la gérance.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités mise en œuvre par INTERMED, de l'action « accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB, en dehors de Besançon ».

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2017.

Article 3 - Objectifs

L'opération « accompagnement renforcé vers et dans l'emploi sur les communes du périmètre de la CAGB, en dehors de Besançon » vise à la mise en place de permanences de proximité sur différentes communes.

Ces permanences, sur les territoires d'Audeux, Boussières, Saint Vit, Marchaux, Roulans et Beaume, ont pour objectif d'agir en proximité :

A/ Au service des demandeurs d'emploi

Il est proposé aux demandeurs d'emploi :

- un accueil/diagnostic global de la situation. A l'issue, de cette phase d'accueil un bilan est réalisé débouchant sur des préconisations :
 - soit une orientation vers une autre structure d'insertion ou une entrée en formation par exemple,
 - ou la signature d'un engagement avec INTERMED pouvant aboutir sur une proposition de recrutement en fonction des besoins et du profil,
- la signature, le cas échéant d'un engagement définissant les objectifs poursuivis, les modalités de mises en œuvre et le calendrier. En fonction des besoins et des objectifs, des propositions pourront être faites comme de la mise à l'emploi ou un accompagnement individualisé au projet.

Cet accompagnement vise à permettre au bénéficiaire de réaliser les objectifs définis à son entrée dans la structure, pour la mise en œuvre de son parcours vers l'emploi.

B/ Au service des collectivités, associations, entreprises, des habitants

Sont développées de manière régulière :

- des réponses aux besoins de main d'œuvre : en remplacement de titulaires ou dans le cadre de surcroûts de travail, de façon ponctuelle ou régulière, pour tous types de postes et/ou tâches (accueil, administratif, entretien extérieur, nettoyage, manutention, service ou aide en cuisine, bâtiment, ...),
- des propositions de mutualisation et de portage de contrats aidés pour le développement d'emplois.
- des services de confort au domicile : ménage, repassage, courses, jardinage,
- d'autres services tels que petits bricolages, aide au déménagement...

L'association INTERMED souhaite compléter son offre de service en direction des acteurs économiques et apporter des réponses aux personnes et aux territoires par rapport à l'emploi.

En complément des missions « cœur de métier » conduites par INTERMED sur le Grand Besançon dans le cadre des permanences réalisées sur les communes l'association propose d'organiser et/ou participer à des actions spécifiques sur quelques sites (par exemple Devecey, Saint Vit et Novillars – site restant à définir), en lien avec les élus et acteurs de ces territoires.

Il est donc proposer :

1/ D'organiser des rencontres avec les personnes en recherche d'emploi, en situation de transition professionnelle ou pourvues d'un emploi précaire ou partiel :

Objectif : connaître les profils, compétences, capacités, projets des personnes visées.

- o Partenariat : information, communication aux personnes visées par le biais de tous les acteurs locaux : CCAS, CMS, Associations...
- o forme / modalités : à préciser avec les partenaires, réalisation d'entretiens diagnostics individuels par INTERMED.

2/ D'organiser (en lien avec les communes) des rendez-vous avec les acteurs économiques (commerçants, artisans, ...); avec les associations et établissements divers ; avec des habitants

Objectifs : Présentation de l'offre de service d'INTERMED et recensement des besoins, des activités qui pourraient être utiles, des services qui pourraient être mutualisés.

- o Partenariat : invitations à l'initiative des élus des communes concernées, syndicats professionnels, associations de commerçants,
- o Forme / modalités : à déterminer (petits déjeuners, démarche participative...)

3/ De rechercher des réponses adaptées (connues ou à inventer) répondant :

- Aux besoins et attentes des personnes en recherche d'emploi et/ou de complément d'activités
- Aux besoins et attentes des acteurs du territoire (réponses existantes, ou à créer)

Il sera organisé en amont de la mise en œuvre de cette nouvelle offre de service, un comité de pilotage composé des partenaires concernés par l'action afin de partager les objectifs, les ambitions, définir collectivement les réponses à apporter aux problématiques soulevées.

Article 4 - Engagements de la CAGB

Le Grand Besançon s'engage à soutenir la mise en place des deux actions susmentionnées par INTERMED, en cohérence avec sa compétence Economie, emploi et insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans la mise en œuvre de cette action, selon les modalités définies ci-après.

Le Grand Besançon accorde à INTERMED une subvention d'un montant de 15 000 €.

Cette subvention sera versée sur le compte d'INTERMED selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant à la signature de la convention,
- le solde sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée.

Article 5 - Engagements d'Intermed

INTERMED s'engage à :

- utiliser la subvention uniquement pour les besoins des actions définie à l'article 3,
- transmettre au Grand Besançon le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

Article 6 - Responsabilités - Assurance

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 - Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon le

Pour INTERMED,
La Présidente,

Yvonne MILANDRI

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET